



 **FHF** CONGRÈS INTERRÉGIONAL
NORMANDIE - ÎLE-DE-FRANCE
GRAND ÂGE - HANDICAP

AUTONOMIE

17 ET 18 OCTOBRE LE HAVRE

**DOSSIER
PARTENAIRE**



Avec le soutien de la Fédération hospitalière de France, la FHF Normandie et la FHF Île-de-France s'associent pour organiser les 17 et 18 octobre prochains le deuxième congrès interrégional «Autonomie 4.0».

C'est au Havre que les deux FHF régionales donnent rendez-vous à plus de 300 congressistes. Directeurs d'hôpital, directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social, directeurs de soins, cadres de direction se retrouveront pour échanger et débattre sur l'avenir des secteurs du grand âge et du handicap au travers d'ateliers, de tables rondes et de séance plénière.

Afin de faciliter les échanges, les pauses-café et les déjeuners auront lieu sur l'exposition. Les congressistes et exposants pourront également se rencontrer dans une ambiance conviviale à la soirée du jeudi 17 octobre.

L'équipe Héral restant à votre disposition pour toute information complémentaire.



Informations

DATES

17 et 18 octobre 2019

LIEU

Carré des Docks
Le Havre Normandie
64 Quai de la Réunion
76600 Le Havre
Tél 02 32 92 52 52
www.dockslehavre.com

CONTACTS


héral

44, rue Jules-Ferry
CS 80012
94408 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 45 73 69 20

Nicolas Berndt
n.berndt@heral-pub.fr

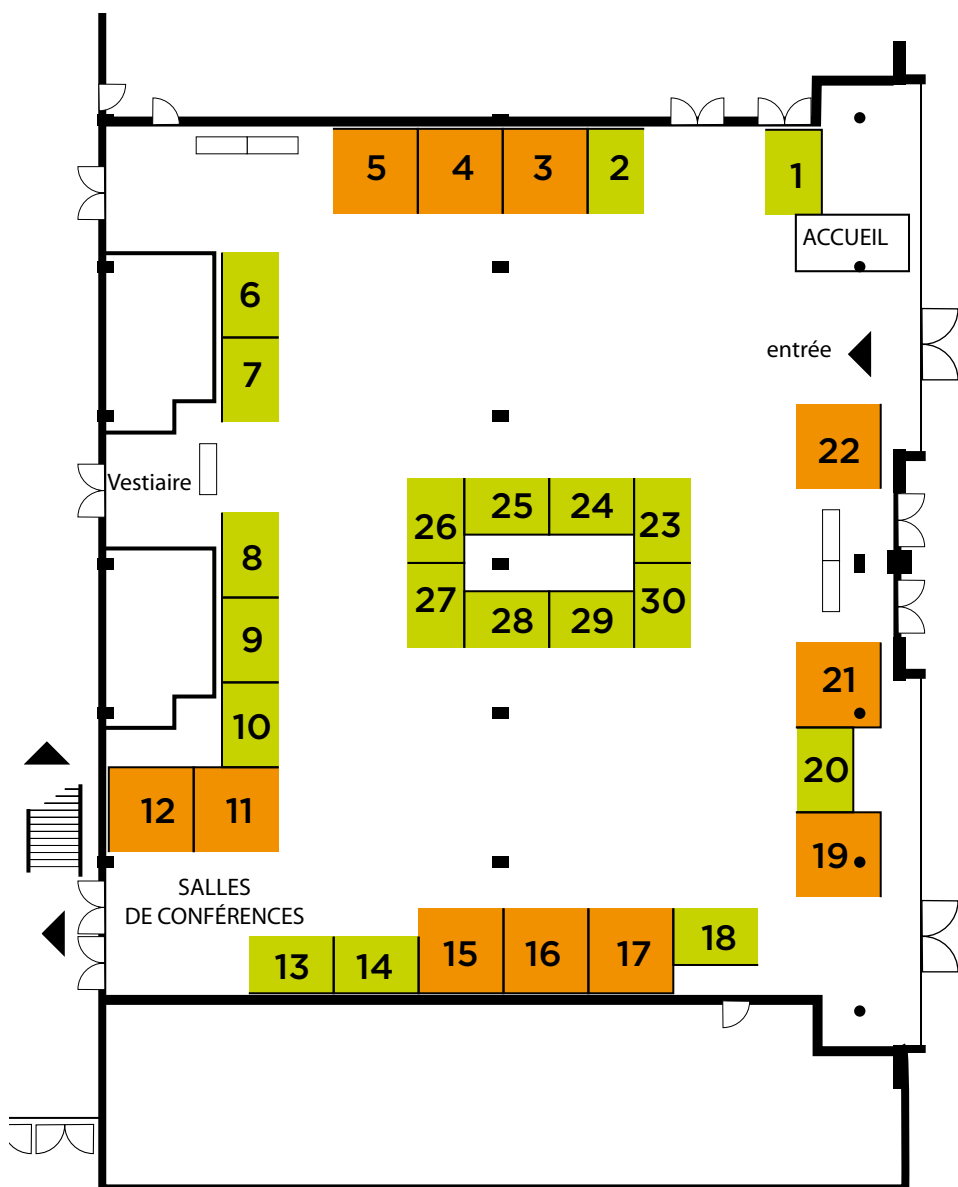
Laurence Chermain
l.chermain@heral-pub.fr

Véronique Menez
v.menez@heral-pub.fr



**des ateliers thématiques
le premier jour, une séance plénière
le second jour, nous vous proposons
une offre complète ciblée
personnes âgées et handicap.**

FHF CONGRÈS INTERRÉGIONAL
NORMANDIE - ÎLE-DE-FRANCE
GRAND ÂGE - HANDICAP 4.0
17 ET 18 OCTOBRE **LE HAVRE**



■ 9 m²

■ 6 m²

héral

44, rue Jules-Ferry - CS 80012 - 94408 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 45 73 69 20 - Fax : 01 46 82 55 15 - www.heral-pub.fr



Merci nous retourner ce document à Héral

Société _____

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____

Mail _____

RÉSERVATION D'ESPACE

Stands fournis avec cloisons en mélaminé, enseigne, arrivée électrique et trois spots

- ESPACE DE 6 M² 2900€ HT 3480€ TTC
- ESPACE DE 9 M² 3500€ HT 4200€ TTC
- 3M² SUPPLÉMENTAIRES 1200€ HT 1440€ TTC

(applicable uniquement pour l'extension d'un stand d'une même entreprise)

Pour la réservation d'un stand, il vous sera remis

- 2 badges/repas incluant l'accès en salle de conférences, aux pauses et aux déjeuners des 17 et 18 octobre.
- 1 invitation au dîner du jeudi 17 octobre.

Frais de dossier 400€ HT 480€ TTC

ENTITÉ(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) 400€ HT 480€ TTC

1 entité supplémentaire sur votre stand, comprend :

- son référencement dans la liste des partenaires
- 1 badge d'accès au stand et aux buffets des 17 et 18 octobre

Nombre de co-exposants sur votre espace x 480 € TTC = € TTC

REMISE DE DOCUMENTATION

Sociétés exposantes 1 000 € HT 1 200 € TTC

Sociétés non exposantes 1 900 € HT 2 280 € TTC

• Insertion de votre documentation dans la pochette congressiste (300 ex. à fournir). Ces documentations devront être livrées au plus tard le 7 octobre 2019 chez Héral, à l'attention de Véronique Ménez.

- 1 badge/repas incluant l'accès en salle de conférences, aux pauses et aux déjeuners des 17 et 18 octobre.

Frais de dossier* 200€ HT 240€ TTC

* En cas de double réservation (espace + remise de documentation), seuls les frais de dossiers au titre de l'espace (480€ TTC) sont dus.

PRÉSENCE WEB offert

Compris dans votre participation : une présentation de votre entreprise, votre logo et un lien vers votre site sur <https://congres-autonomie.fr>.

TOTAL À RÉGLER€ TTC

Date, signature et cachet

Acompte à joindre à votre réservation:
 Les frais de dossier de 480 € TTC
 + 50 % du montant TTC
 de l'offre choisie en un chèque établi à l'ordre d'Héral et adressé à Héral

héral

44, rue Jules-Ferry - CS 80012 - 94408 Vitry-sur-Seine Cedex
 Tél. : 01 45 73 69 20 - Fax : 01 46 82 55 15 - www.heral-pub.fr



Conditions générales

I - Inscriptions

Seules les demandes entièrement remplies et dûment signées, accompagnées du paiement de l'acompte prévu, seront prises en considération.

Une facture de cet acompte sera envoyée aux exposants qui en feront la demande.

Le solde de la réservation devra être réglé par un chèque libellé à l'ordre d'Héral au plus tard le 30 septembre 2019.

Passé ce délai, les organisateurs seraient contraints de disposer du stand.

En cas d'annulation après le 20 septembre 2019, l'acompte ne sera pas remboursé.

Pour toute annulation postérieure au 30 septembre 2019, la totalité du stand sera exigible.

II - Assurance

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque.

Il ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation. Les exposants gardent la faculté de prendre toutes dispositions qu'ils jugeront utiles pour se préserver.

En cas de litige, le tribunal de commerce de Créteil est seul compétent.